

Le 5 avril 2016

[Traduction]

Mesures législatives

M. Fitch : Si un gouvernement — n'importe lequel, n'importe où — modifie un texte de loi pour réduire le pouvoir des hauts fonctionnaires qui veillent sur les dépenses du gouvernement, je pense que l'on tirerait la sonnette d'alarme. Quand un gouvernement provincial agit ainsi, cela devrait faire la manchette à l'échelle nationale. Imaginez simplement le tort causé à la réputation d'une province qui se trouve sous les feux des projecteurs à l'échelle nationale. Imaginez ce que les agences de notation penseraient en apprenant qu'un gouvernement provincial, dirigé par des gens qui affichent un mépris total de l'argent des contribuables, a modifié les règles pour agir avec encore plus d'impunité. Le premier ministre conviendrait-il qu'une telle situation serait très, très mauvaise?

L'hon. M. Gallant : Je ne vais certainement pas donner satisfaction au député d'en face en répondant à une question hypothétique.

Je vais dire deux choses. D'abord, le procureur général de notre gouvernement se fera un grand plaisir de parler de la mesure législative à laquelle le chef de l'opposition fait allusion. En ce qui me concerne, je dirais qu'il est important de souligner que le projet de loi en question en est un pour lequel beaucoup de gens ont été consultés par des gouvernements — et je dis « des gouvernements » au pluriel —, ce qui comprend le député d'en face lorsqu'il était au gouvernement. En fait, des consultations qui portaient exactement sur ce qui a été proposé ont eu lieu avec la vérificatrice générale. Toutefois, le procureur général en aurait certainement davantage à dire à ce sujet.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : J'ajouterais très rapidement que je suis convaincu que les agences de notation savent que nous prenons au sérieux les finances de la province. Nous avons pris des décisions audacieuses qui nous permettront non seulement d'assainir nos finances, mais aussi de faire croître l'économie et d'investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : D'accord. Nous éviterons cette fois-ci de poser une question aussi hypothétique. La vérificatrice générale a demandé que soit davantage renforcée une certaine autorité, ce que nous avons fait. En réponse, le gouvernement Gallant l'a en fait complètement supprimée. Il est un peu ironique que nous parlions de l'autorité qui est entrée en ligne de compte dans le cas de l'enquête sur Atcon menée par le juge Ryan, lorsqu'il a été découvert qu'il y avait non-conformité sur le plan administratif. Voilà l'autorité qui est supprimée ici. Pourquoi le



gouvernement Gallant priverait-il la vérificatrice de l'exercice de l'autorité en question — cette autorité en particulier? Cela paraît certainement mal. Selon la vérificatrice générale, il s'agit d'une autorité qui devrait être renforcée. Le gouvernement Gallant l'a toutefois complètement supprimée. Le premier ministre voit-il à quel point cela paraît mal?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, rien n'a encore été fait ; c'est un projet de loi qui a été déposé, et je peux vous dire que la fonction publique a consulté tous les intervenants à ce sujet. Je peux aussi vous affirmer qu'il nous a été dit que les intervenants qui avaient été consultés étaient clairement en accord avec le projet de loi. Il semble que, maintenant, ce ne soit plus le cas. Encore une fois, je rappelle qu'un de nos ministres parlera plus en détail de ce dossier.

Cela étant dit, je veux rappeler au chef de l'opposition qu'il est important de souligner le fait que les consultations sur ce même sujet ont commencé sous son gouvernement. Il y avait même eu des consultations avec la vérificatrice générale. De plus, je pense qu'il est important de mentionner que nous sommes en train d'avoir un dialogue, et c'est correct. Nous allons discuter encore une fois avec les intervenants, avec les parlementaires du côté de l'opposition et avec les gens du Nouveau-Brunswick. La vérificatrice générale a elle-même dit qu'elle n'avait pas l'impression que ces changements avaient à faire avec un dossier spécifique, et j'aimerais souligner cela à l'intention du chef de l'opposition.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Soyons encore plus précis. La faillite de Co-op Atlantique a mis en lumière certaines activités et certains comportements du premier ministre et de ses ministres qui rappellent le dossier Atcon. Comme dans le cas d'Atcon, une compagnie qui ne se trouve qu'à quelques mois de la faillite a reçu une garantie de prêt du gouvernement. Cette fois-ci, il ne s'agissait que de 7,5 millions de dollars, mais cette somme a été mise en péril. Une enquête doit aussi être menée sur la situation en question. Nous devons savoir si des fonctionnaires ont encore une fois déconseillé l'octroi d'une garantie de prêt et nous devons savoir qui l'a signée. Était-ce le premier ministre? Était-ce le ministre de la Santé? Était-ce Stephen Lund? Qui est le signataire du prêt, et notre statut de créancier a-t-il changé pour le pire?

La vérificatrice générale devrait mener une enquête à ce sujet, et, à moins que le gouvernement ne cache quelque chose, ne s'agirait-il pas d'un moment idéal pour changer les règles, pour ainsi dire? Le premier ministre ne conviendrait-il pas que le choix du moment est suspect?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je me rends compte que le chef de l'opposition semble avoir beaucoup de préoccupations en ce qui concerne la *Loi sur les enquêtes*. Je veux d'abord préciser que, comme vient de le dire le premier ministre, c'est une loi importante. Depuis 11 ans, soit depuis 2005, chaque gouvernement successif a fait un certain travail de réforme à cet égard. Ce n'est pas nécessairement une priorité de notre gouvernement, mais nous avons décidé d'aller de l'avant suite à tout le travail fait par l'équipe de la réforme du droit au Cabinet du procureur général.

Cela étant dit, je peux confirmer que, dans un esprit de collaboration et de volonté d'écouter ce que tout le monde a à dire, un peu plus tard, aujourd'hui, j'aurai l'occasion de proposer un amendement faisant en sorte que les modifications concernant la *Loi sur les enquêtes* seront envoyés au Comité permanent de modification des lois.

[Traduction]

M. Fitch : Le sujet ayant été abordé, je me demande si le procureur général ou le premier ministre peut, si cela est possible, répondre à des questions, car l'article visé est très mauvais et l'article 12 est encore pire. Les pouvoirs en matière de dépositions y sont abrogés. Un nouvel article limite le pouvoir de la vérificatrice générale à un audit. Nous examinons la section des définitions, où la réalisation d'audits se limite à des questions entourant l'application de normes comptables et financières. Dans l'article 9, la réalisation d'un audit est limitée principalement aux opérations financières et aux tâches routinières de vérification des instruments financiers. Lesdits audits de performance sont des enquêtes plus générales visant à déterminer si les documents répondent aux exigences applicables, si un abus d'autorité a été commis, si les contrats ont fait l'objet d'appels d'offres en bonne et due forme ou si les prêts du gouvernement disposent des garanties appropriées. La vérificatrice générale peut-elle encore réaliser de tels audits?

Encore une fois, nous connaissons une situation où le gouvernement change d'avis en cours de route et renvoie la question au Comité de modification des lois. Le procureur général peut-il confirmer si cela a été fait en raison de la pression que le public exerce sur lui en ce moment à l'égard de la loi en question?

L'hon. M. Rousselle : Je vais faire encore mieux. La semaine dernière, quand nous avons appris que la vérificatrice générale avait de sérieuses préoccupations, mon bureau, le Cabinet du procureur général, a pris contact avec la vérificatrice générale et lui a laissé un message, par le truchement de sa boîte vocale, l'informant que nous étions prêts à discuter de la question avec elle, car nous étions disposés à conserver le paragraphe 12(2). D'après ce qu'on m'a dit, elle n'a malheureusement pas reçu le message. Elle est maintenant au courant et elle a indiqué que, si nous conservons le paragraphe 12(2) et que nous lui accordons un peu plus de temps — ce que nous ferons, car nous renvoyons le tout au Comité de modification des lois —, elle est prête à l'examiner et à peut-être appuyer le projet de loi. Merci beaucoup.



M. Fitch : Nous faisons au moins avancer les choses. Nous ne reculons pas. Nous amenons de nouveau le gouvernement à réfléchir sérieusement à certaines des questions en discussion, ce qui est bien. Cela montre à quel point on peut être efficace pendant la période des questions ainsi qu'à l'Assemblée législative.

Si, de l'autre côté, le ministre pense que consulter se résume à laisser un message par le truchement d'une boîte vocale, il fait erreur. C'est comme la ministre qui a dit que les consultations avec les pompiers, les syndicats de pompiers et les syndicats de police étaient telles qu'elle pouvait envoyer son sous-ministre leur présenter des options, pour ensuite les retirer, et leur dire : Nous nous rencontrerons, mais rien ne va changer. Le premier ministre peut-il affirmer que, puisqu'il est revenu sur la décision, il fera encore mieux aujourd'hui et scindera le projet de loi omnibus? Discutons de toutes les questions si importantes pour les pompiers, les agents de police et les autres syndicats dans la province.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, j'aimerais encore réitérer le fait que ce sont des consultations qui ont eu lieu il y a des mois et des années.

Comme l'a dit le ministre, il y a une dizaine d'années déjà que différents gouvernements discutent de ces amendements et de ces réformes avec les intervenants.

[Traduction]

Les consultations sont en cours depuis des mois et des années, bien longtemps avant que nous n'arrivions au pouvoir.

Le tout ne nous pose absolument aucun problème, et je suis d'accord avec le chef de l'opposition. La démocratie est à l'oeuvre, et c'est excellent. Il y a des préoccupations. Le tout ne pose aucun problème. Nous ferons état des préoccupations au Comité de modification des lois, nous aurons une bonne discussion et nous trouverons une voie à suivre. Je dois encore une fois abonder dans le sens du chef de l'opposition. À mon avis, il est bon que les gens expriment leurs préoccupations et il est bon d'avoir un gouvernement qui est prêt à travailler avec eux. Je conviens aussi que l'opposition excelle dans son rôle et je suggère qu'elle continue de l'exercer pendant bien des années.

M. B. Macdonald : Depuis que le gouvernement Gallant est au pouvoir, il s'est installé un type de comportement qui mine maintenant, de façon abusive, la confiance du public. Quand le gouvernement a abrogé la *Loi sur la protection des contribuables*, il a dit qu'il n'augmenterait pas la TVH, mais maintenant, un an plus tard, il l'augmente. Lorsqu'il a apporté des changements aux règles à l'Assemblée législative, il a dit que les changements seraient sans conséquence, mais, un an plus tard, il suspend les travaux à l'Assemblée législative et limite le nombre de périodes de questions. Il attaque aussi la magistrature au point où le juge en chef a dû s'exprimer. Maintenant, il muselle la vérificatrice générale.



Voici la réalité. Le premier ministre a en grande partie composé son Cabinet de ministres liés à l'affaire Atcon, et ils ont tous peur de l'enquête que la vérificatrice générale mène sur Atcon, car cela révélera les différents niveaux de corruption au sein du Cabinet du gouvernement actuel. Par conséquent, le gouvernement limite les possibilités pour la vérificatrice générale de faire son travail et de mener cette enquête. Le premier ministre reviendra-t-il maintenant sur sa position et permettra-t-il plutôt à la vérificatrice générale de mener l'enquête en lui donnant aussi les ressources dont elle a besoin pour la mener afin que les gens du Nouveau-Brunswick sachent la vérité sur Atcon?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu à ces questions à plusieurs reprises. En effet, nous avons débattu de ces questions à maintes reprises ici, à la Chambre. J'aimerais souligner ceci : Je ne pense pas que le député de l'opposition ait écouté les réponses du ministre.

[Traduction]

Nous avons fait savoir très clairement que nous étions plus que disposés à présenter les modifications de la *Loi sur les enquêtes* au Comité de modification des lois. Nous aurons une excellente discussion. Les gens d'en face pourront poser beaucoup de questions. D'autres personnes participeront à la discussion, et nous ferons en sorte qu'un consensus clair se dégage pour aller de l'avant. S'il n'y en a pas, il n'y en a pas. Peut-être que le projet de loi sera laissé de côté. Nous verrons et nous sommes tout à fait disposés à tenir pareille discussion. Comme le ministre l'a déclaré, la question ne constitue pas pour nous une priorité.

Nous mettons l'accent sur la création d'emplois et la création d'un climat propice à la croissance économique. Je suis surpris que le chef de l'opposition n'ait pas mentionné WestJet Airlines dans son intervention aujourd'hui. Je dois absolument dire qu'il s'agit, à notre avis, d'une annonce fantastique. Le Nouveau-Brunswick connaît un véritable élan, et nous continuerons à travailler avec le milieu des affaires pour soutenir cet élan.

M. B. Macdonald : Je n'ai pas vraiment obtenu de réponse à ma question. Le gouvernement actuel a tendance à vouloir concentrer le pouvoir au sein du Cabinet du premier ministre. En fait, c'est sans précédent. Le gouvernement a retiré aux juges le droit de décider de la façon dont ils travaillent et de leur lieu de travail. Il a retiré aux gens le droit d'être représentés à la Chambre en mettant fin aux travaux à l'Assemblée législative et en limitant le nombre de périodes de questions pendant lesquelles la fonction absolument fondamentale de remise en cause est exercée. Le gouvernement a retiré aux contribuables le droit d'être représentés, ce qui est un principe fondamental, en abrogeant la *Loi sur la protection des contribuables* et en mettant ensuite ses hausses fiscales en application. Maintenant, il s'en prend de nouveau à la vérificatrice générale.

Voici ma question : Le premier ministre pourrait-il au moins nous dire quand la situation prendra fin? Prend-elle fin maintenant? La tentative du premier ministre de concentrer le



pouvoir prend-elle fin maintenant? Quels autres gestes compte-t-il poser en guise d'attaque contre d'autres institutions de notre démocratie?

L'hon. M. Gallant : Je rappellerais au député d'en face que ses questions sont censées porter sur le même sujet. Je n'ai aucune idée où il veut en venir. Il change de sujet dans ses questions et, en deux questions, il a abordé un très grand nombre de sujets différents.

Pour ce qui est toutefois de nous assurer d'avoir une bonne gouvernance, nous avons indiqué dans notre plateforme que nous saisissons les comités d'un plus grand nombre de questions. C'est exactement ce que nous faisons. Le député de Fredericton-Sud a toujours dit que plus de choses devraient se passer au sein des comités. Nous pensons qu'il s'agit d'une observation valable et nous sommes d'accord. La plupart du temps, les questions posées sont intéressantes. Il s'agit d'une « tribune » et d'un moyen pour diffuser vraiment toute l'information. Nous essayons de veiller à en faire une priorité.

Voilà ce que nous essayons de faire, en particulier à l'égard de notre budget. Nous voulions en parler pendant les prévisions budgétaires, car il s'agit de l'un des budgets les plus porteurs de changement que nous ayons connu depuis des années, voire des décennies. Nous sommes très contents des choix difficiles et des choix judicieux que nous avons faits pour pouvoir investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les soins de santé, l'éducation et l'emploi.

M. B. Macdonald : Il est clair que le premier ministre a de la difficulté à suivre la série de questions posées, car il y a eu tellement d'exemples où le premier ministre et les gens du gouvernement actuel ont abusé de leur pouvoir pour le concentrer entre leurs propres mains. Les gens d'en face ont constamment dit une chose et fait le contraire. Aujourd'hui, leur attaque contre la vérificatrice générale constitue une sérieuse violation de la confiance du public, au même titre que leurs attaques contre les changements aux règles et contre les contribuables. Les exemples ne manquent pas.

Voici ma question : Quand le premier ministre commencera-t-il à donner aux gens du Nouveau-Brunswick, sans artifice, les raisons réelles de son attaque contre la vérificatrice générale? Renforcera-t-il la position de la vérificatrice générale une fois pour toutes? Le premier ministre la dotera-t-il des ressources, des droits et du pouvoir législatif lui permettant de mener une enquête sur Atcon? S'engagera-t-il aujourd'hui envers nous à fournir à la vérificatrice générale les ressources dont elle a besoin pour mener cette enquête au nom des gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit, j'invite le député d'en face à s'en tenir au même sujet pour ses trois questions. Je lui demande aussi d'écouter les réponses que nous avons fournies.

Le ministre a dit très clairement — tout à fait clairement — que nous renverrions la *Loi sur les enquêtes* au Comité de modification des lois, ce qui mènera à une discussion fructueuse. Il sera possible à ce moment-là d'exprimer tout sujet de préoccupation, de poser des questions ou de



présenter des suggestions. Cela comprend les questions venant de l'opposition, des parties prenantes et de la vérificatrice générale. Comme le ministre a très clairement indiqué, la vérificatrice générale est plus que disposée à s'assurer d'engager un dialogue positif au sujet d'éventuelles réformes. Ce serait bien si l'opposition suivait son exemple et s'assurait d'engager une discussion constructive sur la question.

Je ne sais pas vraiment pourquoi le député d'en face est si contrarié ce matin. Je pense qu'il devrait écouter les réponses. Nous avons indiqué très clairement que nous travaillerions avec l'opposition, les parties prenantes et d'autres personnes pour faire en sorte que le Comité de modification des lois offre un bon cadre de discussion en ce qui a trait aux réformes.

M. Higgs : S'il y avait un moment dans l'histoire de notre province où la vérificatrice générale avait besoin de plus de pouvoirs et de fonctions de surveillance renforcées, ce serait à l'égard du gouvernement actuel. Voici pourquoi il est décevant, mais pas surprenant du tout, que le gouvernement actuel ait choisi de restreindre injustement ou, dans certains cas, d'éliminer les pouvoirs d'enquête de la vérificatrice générale. L'hypothèse émise veut que, outre l'enquête imminente sur Co-op Atlantique, l'enquête en cours sur Atcon ait joué un rôle prépondérant dans la décision de retirer des pouvoirs à la vérificatrice générale.

Le premier ministre peut-il confirmer si les modifications proposées limiteraient bel et bien les possibilités pour la vérificatrice générale de terminer son enquête sur le dossier Atcon, comme elle prévoit de le faire?

L'hon. M. Gallant : Je vais faire encore mieux. La vérificatrice générale a elle-même dit que les modifications n'entraînaient aucune limitation à cet égard ; donc, je ne sais pas vraiment pourquoi les gens d'en face s'attardent sur le sujet. J'ai compris — les premières questions, je comprends. Je crois que le ministre a indiqué très clairement que rien ne serait adopté ni mis en oeuvre, sauf pour le renvoi du projet de loi au Comité de modification des lois afin d'avoir une très bonne discussion sur la façon dont nous devrions procéder.

Le chef de l'opposition s'est levé pour dire : Voilà qui est très bien. Il a dit que l'opposition excellait dans son rôle. Tout est dû à l'opposition. Les gens de l'opposition exercent des pressions. Ils crient et font du tapage. Ils en sont très fiers. C'est très bien. Les gens de l'opposition peuvent s'attribuer le mérite, s'ils le souhaitent, mais le chef a admis qu'il avait compris. Il a compris que le projet de loi serait renvoyé au Comité de modification des lois.

Rien ne va de l'avant. Nous aurons une discussion. La vérificatrice générale pourra intervenir, d'autres personnes pourront intervenir et les gens d'en face pourront aussi intervenir.

Je comprends que les deux derniers députés à poser des questions mènent leur campagne à la direction. Je sais qu'ils sont très occupés à organiser leur campagne dans l'ensemble de la province, mais je leur demanderais de prendre le temps d'écouter les réponses que nous leur donnons à l'Assemblée législative.



M. Higgs : Quoiqu'il soit encourageant d'entendre que « nous allons renvoyer le projet au comité, répondre aux questions et examiner les modifications nécessaires à apporter », à ce jour, tout se limite à des paroles, et nous n'avons rien vu se concrétiser. Nous n'avons jamais vraiment vu de résultats à cet égard et nous avons vu des projets de loi être adoptés avec peu de changements, voire sans changement. Clore le débat semble être le mode d'opération du gouvernement actuel, puisque nous l'avons vu le faire plus que tout autre gouvernement avant lui.

Si le premier ministre venait de créer un fonds de 1 milliard de dollars dont il s'est nommé ministre responsable, quelle serait, pour lui, la première chose à faire? Pour ma part, je communiquerais de façon détaillée aux contribuables la façon dont chaque sou serait dépensé. Il semblerait approprié de le faire. Pourtant, ce que le premier ministre a choisi de faire, maintenant qu'il s'est nommé responsable d'un fonds de 1 milliard de dollars, c'est d'éliminer le rôle de surveillance de la vérificatrice générale. Le tout n'envoie pas un bon message. Le premier ministre convient-il que l'élimination de la surveillance, au moment où il s'est assuré le contrôle d'un fonds de 1 milliard de dollars, n'envoie pas un bon message aux gens de la province?

L'hon. M. Gallant : Rien n'a été décidé, et je pense que c'est la cinquième ou sixième fois que je le dis à l'Assemblée législative. Il s'agit probablement de la 10^e fois maintenant, s'il est tenu compte des observations du ministre. Rien n'ira de l'avant sans que le projet de loi soit renvoyé au Comité de modification des lois pour qu'une discussion et un débat fructueux soient tenus sur la forme que devrait prendre ce projet de loi. Le tout comprendra les suggestions de l'opposition, les suggestions et préoccupations de la vérificatrice générale, de même que l'avis d'autres parties prenantes. Je ne vois pas vraiment comment être plus clair.

Je comprends que les gens d'en face ont tous leurs questions notées sur des feuilles et qu'ils ne veulent pas vraiment écouter les réponses. En fait, quand nous répondons à la question posée, ils ne savent pas trop quoi faire de leurs feuilles et de leurs questions préétablies. Je comprends cela. Je demanderais aux gens d'en face de passer à autre chose, car nous aurons amplement le temps de discuter de la question en Comité de modification des lois. Ils ont notre parole que nous travaillerons avec eux pour nous assurer que le projet de loi est accepté et appuyé par tous.

Le député d'en face n'arrive simplement pas à se faire à l'idée que nous agissons ainsi. Je comprends son scepticisme. Il a travaillé sous le gouvernement précédent et il sait que le gouvernement précédent n'écoutait pas. Cependant, je suis ici pour dire aux gens du Nouveau-Brunswick et à l'opposition que, par l'intermédiaire du Comité de modification des lois...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Je comprends bel et bien les actions du gouvernement précédent et je sais que nous avons effectivement travaillé fort et pendant de longues heures avec la vérificatrice générale pour renforcer sa capacité à examiner l'appareil gouvernemental et son fonctionnement. Nous



avons mis à jour un programme dont la dernière mise à jour remontait au milieu des années 80. Voilà qui a marqué un changement. Il s'agit d'une réforme qui a amené plus de transparence, et non le contraire. Le tout a permis d'examiner les actions du gouvernement de façon continue. Rien de moins. Pardonnez-moi, mais, si je ne vous crois pas tout à fait sur parole quant à l'affirmation selon laquelle les choses seront examinées puis modifiées au besoin, c'est parce que nous n'avons toujours pas vu d'actions se concrétiser.

Les agissements du gouvernement actuel à l'encontre de la vérificatrice générale constituent une vive attaque contre l'autorité de surveillance des deniers publics. Le gouvernement multiplie les obstacles tout en réduisant l'autorité et le pouvoir. Il semble, encore une fois, que le tout soit exécuté très habilement et soigneusement pour conférer au pouvoir exécutif des pouvoirs d'un poids disproportionné. Le premier ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi le fait de lui conférer davantage de pouvoirs illimités ne devrait pas être considéré comme étant extrêmement dangereux sur le plan financier et démocratique pour...

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, le ministre à l'époque pourrait répondre à la question lui-même. Le gouvernement au sein duquel il était ministre des Finances a lancé la discussion et les consultations avec la vérificatrice générale concernant les éventuelles modifications en question. Je pense qu'il est regrettable de voir le député d'en face s'exprimer aujourd'hui sur un ton moralisateur et laisser entendre que le ciel nous tombe sur la tête.

Ce qui est bien pire, c'est le fait que les gens d'en face ont obtenu une réponse de notre part à une douzaine de reprises maintenant — nous en sommes presque là — alors que nous avons très clairement indiqué que rien n'irait de l'avant. Nous renverrons le tout au Comité de modification des lois. Les gens d'en face m'ont entendu répéter dans ma dernière réponse que nous travaillerons en établissant un consensus. Nous veillerons à ce que la mesure législative convienne à tout le monde, y compris les parties prenantes et l'opposition. Si elle ne leur convient pas, nous n'irons pas plus loin à cet égard. Il n'y a aucun problème. La *Loi sur les enquêtes* n'est pas notre priorité. Créer un climat propice à la croissance économique et veiller à ce que nous investissions dans l'éducation et protégions les soins de santé, voilà nos priorités.

Chauffage domestique

M. Coon : Nous nous trouvons maintenant dans l'univers étrange et un peu inquiétant qu'est le nouvel exercice financier. L'année dernière, quand le gouvernement a éliminé Efficacité NB et a transféré la responsabilité des programmes d'efficacité énergétique à Énergie NB, j'ai demandé au ministre de l'Énergie et des Mines si les gens du Nouveau-Brunswick qui chauffent leur domicile au mazout, au propane, au bois ou au gaz naturel seraient toujours admissibles à recevoir de l'aide financière pour isoler leur domicile. Le ministre m'a garanti que le programme écoénergétique d'isolation des maisons d'Énergie NB ne défavoriserait pas les gens du Nouveau-Brunswick qui ne chauffent pas à l'électricité.



The ministre confirmerait-il que, à partir du 1^{er} mai, Énergie NB continuera d'aider les familles à économiser sur leur facture de chauffage seulement si elles chauffent leur maison à l'électricité?

L'hon. M. Arseneault : Je suis très fier de notre gouvernement, lequel a réinvesti dans les programmes résidentiels d'efficacité énergétique à un moment où... Je me souviens que, en 2014, l'ancien gouvernement conservateur a supprimé tout un programme pour les rénovations résidentielles. C'est notre gouvernement qui l'a rétabli. Oui, nous avons bel et bien transféré à Énergie NB les responsabilités d'Énergie NB. Jusqu'à présent, nous avons investi davantage dans l'efficacité énergétique au cours de cinq dernières années. Nous l'avons fait en tant que gouvernement libéral, en coopération avec Énergie NB.

Considérons le programme de thermopompe. Non seulement nous nous étions fixé un objectif de 1 500 thermopompes pour aider les familles du Nouveau-Brunswick, mais nous avons aussi réussi à plus que quadrupler le nombre visé. Nous n'avons pas mis fin au programme lorsque nous avons atteint notre objectif. Nous l'avons poursuivi. Aujourd'hui, plus de 5 000 familles et domiciles du Nouveau-Brunswick profitent de programmes d'efficacité énergétique.

[Original]

M. Coon : Tous les gens du Nouveau-Brunswick recherchent des façons de réduire les frais de chauffage et ils veulent tous faire leur part dans le combat contre les changements climatiques. Tout le monde sait que, en améliorant l'efficacité énergétique de notre maison, nous faisons d'une pierre deux coups et nous créons des emplois.

Alors, comment le ministre compte-t-il s'assurer que tous les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent le même coup de main pour réduire leurs frais de chauffage s'ils ne chauffent pas leur maison à l'électricité?

L'hon. M. Arseneault : J'apprécie la question de l'opposition. Comme je l'ai dit tout à l'heure, depuis qu'Énergie NB a la responsabilité d'offrir des programmes d'efficacité énergétique, nous avons vu une augmentation du nombre de ces derniers. Nous avons ramené un programme qui avait été totalement éliminé par l'ancien gouvernement conservateur. Nous avons ramené le programme de rénovation qui existait à l'époque d'Énergie NB. Nous avons également créé un nouveau programme pour les thermopompes. Il y a aussi un programme d'isolation pour nos maisons. Ce sont toutes des choses qui feront en sorte d'aider les familles à réduire leur consommation d'énergie. En bout de ligne, cela permettra de réduire la facture d'électricité, et c'est ce que nous recherchons pour les familles du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Coon : Nous savons que l'efficacité énergétique est le moyen le plus rapide et le plus écologique de créer des emplois et de renforcer notre économie tout en réduisant la pollution au carbone. Pourtant, les familles qui chauffent maintenant leur domicile aux combustibles à



base de carbone ne seront plus admissibles à recevoir de l'aide d'Énergie NB pour réduire leur consommation de combustible, à compter du 1^{er} mai. Il nous faut des idées maintenant pour résoudre le problème rapidement.

Ma *Loi sur les emplois verts*, qui passera à l'étape de la deuxième lecture cette semaine, prévoit l'établissement d'un organisme autonome appelé Renouveau Nouveau-Brunswick, qui ne ferait aucune distinction entre les familles et les entreprises de la province qui cherchent à économiser de l'argent sur leurs coûts énergétiques, qu'ils chauffent au mazout, au propane, au gaz naturel, au bois ou à l'électricité. Le ministre est-il en faveur de la création d'un organisme autonome qui aurait pour mandat d'aider tous les gens du Nouveau-Brunswick à devenir plus écoénergétiques sans faire de discrimination fondée sur le combustible qu'ils utilisent pour chauffer leur domicile?

L'hon. M. Arseneault : Je remercie le député d'en face de continuer à préconiser sa *Loi sur les emplois verts*. La seule recommandation que je lui ferais serait qu'il cesse de penser que nous ne créons pas effectivement des emplois verts au Nouveau-Brunswick. Nous en créons.

Il n'y a pas si longtemps — il y a deux ou trois semaines —, j'étais à Saint-Quentin avec le Groupe Savoie, qui a des produits forestiers à valeur ajoutée extraordinaires. L'entreprise transforme la biomasse du tapis forestier en granulés. En fait, le groupe possède le premier camion de livraison de granulés au pays. Il livre en fait des granulés à des familles et à des établissements dans le nord du Nouveau-Brunswick et dans diverses régions de la province. Il s'agit là d'emplois verts. Des personnes qui travaillent en forêt et dans des usines les exercent. À Belledune, Shaw crée des emplois grâce à la biomasse en fabriquant des granulés. Il y a des exemples partout dans la province. Nous avons des éoliennes dans notre province. Nous avons toutes sortes d'emplois verts.

Le député d'en face continue de prendre la parole pour prétendre que le Nouveau-Brunswick ne s'acquitte pas de sa juste part en ce qui concerne la création d'emplois verts, mais il a totalement tort. J'aimerais l'emmener faire le tour du Nouveau-Brunswick pour justement le lui prouver.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Financement par le gouvernement

M. K. MacDonald : En juin 2009, l'ancien gouvernement libéral a accordé une garantie de prêt à Atcon. Huit mois plus tard, l'entreprise a fait faillite. En mars 2015, le gouvernement libéral actuel, qui compte un grand nombre des mêmes acteurs, a accordé une garantie de prêt à Co-op Atlantique. Trois mois plus tard, l'entreprise a fait faillite. Les gens d'en face semblent accélérer le processus de perte de l'argent des contribuables.



En février 2015, Stephen Lund a été nommé pour diriger Opportunités Nouveau-Brunswick. En mars 2015, le prêt a été accordé à Co-op Atlantique. Ma question pour le ministre est simple. Quel rôle Stephen Lund a-t-il joué dans le prêt accordé à Co-op Atlantique?

L'hon. M. Doucet : Je suis reconnaissant des questions du député d'en face. En fait, si nous consultations le harsard, nous constaterions sans doute que je répète la même réponse que j'ai donnée à maintes reprises. Le dossier de Co-op Atlantique est actuellement devant les tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Opportunités Nouveau-Brunswick et le Cabinet du procureur général surveillent de près l'action en justice en cours afin de déterminer si la liquidation des actifs de la co-op pourrait avoir une incidence sur la garantie. Je ne peux pas en dire plus à ce sujet.

Je ne sais pas où les parlementaires trouvent les chiffres, mais nous nous concentrerons sur la création d'emplois. Je pense que la création d'emplois est vraiment très importante. Une possibilité extraordinaire s'offre ici à nous. Je suis tout simplement vraiment surpris qu'il n'ait pas du tout été question à la Chambre des excellents emplois et des possibilités en cybersécurité — les emplois chez IBM — qui ont été annoncés pas plus tard que la semaine dernière. Dans la province, 350 nouveaux emplois seront créés. Malgré tous mes efforts, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'opposition ne le soulignerait pas.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. MacDonald : Le ministre veut un chiffre. Que dire de 7,5 millions de dollars? Voilà la somme que perdront les contribuables du Nouveau-Brunswick en raison des actions du gouvernement libéral actuel.

La vérificatrice générale a formulé des recommandations très spécifiques à la suite de sa première enquête sur le scandale Atcon. Une autre enquête aura lieu. Stephen Lund d'Opportunités Nouveau-Brunswick a été présenté aux médias comme étant la personne qui mettrait en oeuvre les recommandations pour qu'une autre situation semblable à la situation d'Atcon soit moins probable. Bien entendu, ces recommandations n'ont jamais été mises en oeuvre. Voilà qui est très surprenant. Si Stephen Lund a joué un quelconque rôle dans le prêt accordé à Co-op Atlantique à la façon Atcon, il doit alors être retiré de ses fonctions de responsable de la mise en oeuvre des recommandations formulées à la suite de l'affaire Atcon. Je pose encore une fois la question suivante : Quel rôle Stephen Lund a-t-il joué dans le dossier de Co-op Atlantique?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, comme l'a dit le ministre, la réponse a été donnée, et nous ne pouvons discuter davantage de ce dossier pour le moment. Les deux dernières fois, le ministre a été très clair à cet égard et il a encore réitéré les mêmes propos aujourd'hui.



Puisque le député de l'opposition veut souligner des chiffres, je vais aussi prendre le temps qu'il nous reste pour faire connaître certains chiffres moi aussi.

[Traduction]

Chez IBM, il y a 250 emplois, dont 100 ont été créés ici même à Fredericton. Il y a 40 emplois à Florenceville-Bristol et 110 à Saint John. Grâce à quelques bonnes entreprises familiales à Sussex, 39 emplois ont été créés, et d'autres sont à venir. Chez OrganiGram, 113 emplois sont en voie de création, et, avec plus de 400 emplois chez WestJet, on pourrait dire que, au Nouveau-Brunswick et particulièrement à Moncton, nous avons pris notre essor.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

